

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE GESTION
DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

COMITE SYNDICAL REUNION DU 16 MARS 2023 RAPPORT N° 6
--

BUDGET PRIMITIF 2023 ET CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

Lors de notre réunion du 23 février dernier consacrée notamment au débat d'orientation budgétaire pour 2022, nous avons validé par délibération les principes suivants d'un budget construit sur la base d'un montant cumulé des contributions des membres de 590 000 €.

Construit sur ce montant cumulé des contributions des membres, le projet de budget primitif qui vous est présenté permet :

- de couvrir les charges de fonctionnement récurrentes ;
- de poursuivre les opérations engagées les années précédents et non soldées sachant qu'au 31 décembre dernier 365 800 € restaient engagés ;
- d'engager la mise en œuvre d'une partie des actions figurant au projet de programme 2023 dont nous avons validé le contenu lors de notre réunion consacrée au débat d'orientation budgétaire.

Pour mémoire, dans la mesure où nombre des actions figurant dans ce projet de programme 2023 sont susceptibles de bénéficier de subventions, et que des notifications de subventions sont attendues pour des actions engagées en 2022, l'inscription en cours d'exercice de ces recettes nouvelles attendues devrait permettre d'engager plus avant ce programme.

Par ailleurs, l'exécution du budget 2022 fait apparaître un excédent global de clôture de 535 341,23 €, un résultat qui est repris dans le cadre de ce projet de budget primitif.

Ceci étant précisé, le projet de budget primitif 2023 soumis à votre approbation s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 473 723 € et peut se résumer comme suit.

DEPENSES	1 473 723 €
-----------------	--------------------

Dépenses de fonctionnement	1 424 565 €
-----------------------------------	--------------------

Dépenses réelles :	1 420 570 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 050 565 €
(dont études et recherches : 588 978 €)	
Chapitre 012 - Charges de personnel	370 000 €
Chapitre 65 - Autres charges gestion	5 €
Chapitre 66 - Charges financières	0 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0 €
Dépenses d'ordre :	3 995 €
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements	3 995 €

Dépenses d'investissement	49 158 €
----------------------------------	-----------------

Dépenses réelles :	49 158 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	1 000 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	48 158 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	0 €
Chapitre 27 - Prêts et immobilisations financières	0 €
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	0 €
Dépenses d'ordre :	0 €

RECETTES	1 473 723 €
-----------------	--------------------

Recettes de fonctionnement	1 424 565 €
-----------------------------------	--------------------

Recettes réelles :	1 424 565 €
Chapitre 002 - Excédent fonctionnement reporté	493 270,47 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	3 500,53 €
Chapitre 70 - Produits des services	0 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	785 694 €
Région Nouvelle-Aquitaine	0 €
Département de la Gironde	173 165,11 €
Bordeaux Métropole	173 165,11 €
Autres groupements collectivités	215 112,13 €
Participations communes	28 557,64 €
Budget communautaire et fonds structurels	0 €
Agence de l'Eau Adour Garonne	195 694 €
Autres participations	0 €
Chapitre 75 - Produits de gestion courante	600 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	141 500 €
Recettes d'ordre :	0 €

Recettes d'investissement	49 158 €
----------------------------------	-----------------

Recettes réelles :	45 163 €
Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	42 070,76 €
Chapitre 10 - Dotations	3 092,24 €
Recettes d'ordre :	3 995 €
Chapitre 28 - Amortissement des immobilisations	3 995 €

Enfin, le vote du budget est également l'occasion d'arrêter les montants des contributions des membres au budget de l'établissement. Ces contributions se calculent en appliquant les taux de contributions arrêtés précédemment au montant du cumul des contributions inscrit au budget à savoir 590 000 €.

Figurent ainsi dans le tableau qui suit les contributions calculées pour les taux de contribution présentés dans le rapport 5 et un cumul des contributions de 590 000 €.

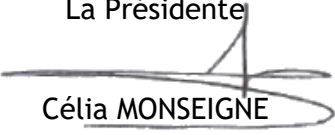
Membre	Taux de participation en %	Montant de la contribution 2023
Bordeaux Métropole	29,35	173 165,11 €
Cabanac et Villagrains	0,15	884,99 €
SIAO de Carbon Blanc	6,09	35 952,72 €
SIAE AR.PO.CA.BE.	0,52	3 046,76 €
SIAEPA de Bonnetan	2,64	15 574,48 €
SIAEP de Saint- Selve	0,45	2 641,79 €
SIAEP de la Brède	0,96	5 638,84 €
SIAEP des Côteaux de l'Estuaire	1,40	8 261,26 €
Sainte Hélène	0,16	919,69 €
Saucats	0,18	1 037,25 €
Brach	0,05	303,48 €
SIAEP de Castelnau Médoc	0,83	4 921,72 €
SPEP de la Pointe de Grave	0,66	3 867,07 €
Cestas	1,40	8 259,91 €
Haux	0,06	335,37 €
Libourne	2,57	15 144,27 €
SIAEPA de Targon	0,35	2 040,49 €
SIAEPA du Cubzadais-Fronsadais	3,71	21 899,53 €
SIAEPA du Blayais	2,72	16 040,70 €
SIEPA du Nord Libournais	1,13	6 679,64 €
SIEA du Sud Bazadais	0,23	1 384,50 €
SIAEPA de Castets en Dorthé	0,85	5 024,01 €
SIAEPA de Bassanne-Dropt-Garonne	1,16	6 854,88 €
SIAEPA région de Caudrot	0,49	2 915,15 €
Le Porge	0,28	1 672,68 €
CDC Val de l'Eyre	1,62	9 533,58 €
SIAE Barsac-Preignac-Toulence	0,45	2 676,92 €
COBAN	7,27	42 911,79 €
SIVOM Entre-Deux-Mers	0,68	3 997,99 €
SIAEPA Arveyres	2,25	13 248,32 €
Département de la Gironde	29,35	173 165,11 €
	Total = 100,00	Total = 590 000,00 €

Le budget construit sur ces hypothèses vous sera présenté plus en détail en séance et je vous demanderai de bien vouloir :

- adopter les principes d'un vote par chapitre de ce budget primitif ;
- adopter le projet de budget qui vous a été présenté ;
- arrêter les montants des contributions des membres ;
- m'autoriser à percevoir les recettes et engager les dépenses ;
- m'autoriser à solliciter les aides financières des partenaires potentiels, principalement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Je vous laisse le soin de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Célia MONSEIGNE